



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 décembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 24 décembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	---

Délibération n°37

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Cession d'un corps de ferme situé au lieu-dit « Les Granges » à M. CONVERS Stéphane ou toute société s'y substituant

La commune d'Ugine est propriétaire d'un corps de ferme situé lieu-dit « Les Granges », en zone AP du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et composé de deux bâtis mitoyens et deux mazots cadastrés Section B n° 426 – n° 427 – n° 428 et n° 429. Ce corps de ferme n'étant plus utilisé, il est opportun pour la commune de s'en dessaisir.

M. CONVERS Stéphane a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ce bien sur environ 1940 m² des parcelles précitées et 60 m² environ de domaine public (accès et bassin) désaffecté et déclassé par délibération du 6 février 2023, selon le plan ci-joint, au prix de 230 000 € conformément à l'avis du Domaine obtenu le 13/12/2022 et actualisé en date du 14/10/2024.

Un document d'arpentage déterminera le nombre de mètres carrés réellement cédés. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Il sera constitué, sur la parcelle cadastrée B n° 426 au profit de la parcelle B n° 427, une servitude de passage provisoire uniquement pour la réalisation de travaux, ainsi qu'une

servitude de tour d'échelle en façade nord du bâtiment. Les frais afférents à la mise en place de ces servitudes seront à charge de l'acquéreur.

Les frais de notaire et, le cas échéant, les frais de mise en place de servitudes, seront à la charge de l'acquéreur.

Les frais d'agence seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve la cession, à M. CONVERS Stéphane ou toute société s'y substituant, des biens précités, aux conditions susmentionnées,***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à la cession et aux servitudes nécessaires.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216_DE37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

